

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
20.07.23

N° 21.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois, Le 13 juillet à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
07 juillet 2023	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjointes au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Adeline COURTOIS, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
07 juillet 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	Etaient représentés : Lionel LECUYER (pouvoir A. COURTOIS), Véronique BUCHET (pouvoir à G. ROUSSY), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. le MAIRE).
Présents 14	Etaient absents : Yves LECUYER, Martial VANDAMME.
Votants 17	

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : Mme CORNET
Rapporteur : M. PREVOST

Subventions aux Associations 2023.

Les Associations dont le siège est à Vémars ont sollicité auprès de la commune une participation financière.

Vu le C.G.C.T.,

Vu les demandes des Associations pour l'année 2023,

Considérant l'avis de la commission Sports/Associations qui s'est tenue le 06 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour,**

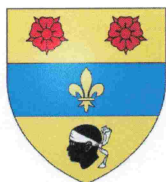
- ✓ **APPROUVE et DECIDE** du versement des subventions à chaque Association comme détaillé dans le tableau ci-après pour l'année 2023,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Transmise le

18 JUIL. 2023

Affichée le

18 JUIL. 2023



VILLE DE VEMARS

SAISON 2023
05.10.23

NATURE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2023	VOTE
6574	AAPC (Amicale du personnel)	12 000.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	ADLP (Bibliothèque)	4 000.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	APEV	2 500.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	AVEC	500.00 €	MAJORITÉ POUR dont 2 abstentions (G. BRAZIER / I. DUFLOS)
6574	BASKET LOISIRS VEMAROISE	3 600.00 €	MAJORITÉ POUR dont 1 abstention (W. CADOR)
6574	CLUB 55	5 000.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	FCPE	2 750.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	FCVSW	17 000.00 €	MAJORITÉ POUR dont 2 abstentions (M. NICOLAS / W. CADOR)
6574	FIT GYM N CO	6 500.00 €	MAJORITÉ POUR dont 3 voix contre (M. NICOLAS / W. CADOR / D. CARDOSO)
6574	FNACA	500.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	FNATH	350.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	LES PETITS CARTABLES	2 750.00 €	MAJORITÉ POUR dont 1 abstention (M. NICOLAS)
6574	LES VOIX VEMAROISES	3 600.00 €	MAJORITÉ POUR dont 1 abstention (M. NICOLAS)
6574	PAUSE DETENTE	3 000.00 €	MAJORITÉ POUR dont 3 abstentions (M-C. COMONT / D. CARDOSO / W. CADOR) et 2 voix contre (A. COURTOIS / L. LECUYER)
6574	SKOTOKAN-KARATE CLUB	1 300.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	TENNIS CLUB VEMARS	11 500.00 €	MAJORITÉ POUR dont 1 abstention (D. PREVOST) et 1 voix contre (M. NICOLAS)
6574	USCV	9 000.00 €	UNANIMITÉ POUR
6574	ZUMBA STRONG VEMARS	3 500.00 €	MAJORITÉ POUR dont 1 abstention (D. PREVOST) et 1 voix contre (M. NICOLAS)
	TOTAL GENERAL	89 350.00 €	

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier

